



Question sur l'assainissement

Par **charlene_old**, le **15/10/2007 à 13:35**

Bonjour
J'aurais une question à vous poser concernant l'assainissement collectif.
Voilà dans mon village l'assainissement est en train de se faire mais c'est loin d'être terminé et je paye déjà l'assainissement sachant que les travaux ne sont pas finis et j'ai aussi payé l'année dernière (je suis locataire) je voulais savoir si c'est normal car nous (les habitants et moi-même) devrions payer une fois que l'installation devrait fonctionner...non? Je voulais aussi savoir si c'est normal si c'est à ma charge car là je paye mais dans peu de temps je ne pourrais plus cette maison donc je ne vais pas payer pour une chose qui ne me concernera pas! Je suis un peu perdu. J'oublie de préciser que le raccordement n'est pas fait mais nous payons depuis déjà plus de trois ans est-ce normal. Éclairé moi s'il vous plaît. Merci d'avance.

Par **wolfram**, le **22/08/2008 à 18:39**

Il faut bien payer les études et travaux de réalisation de la station de traitement des eaux usées.
Ainsi que le réseau de collecte de la communauté territoriale concernée.
Si vous faites des travaux immobiliers, l'entrepreneur vous demande au moins 30 % à la commande.
De même pour les contrats publics, il est nécessaire de payer au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Ceci avant la mise en service du dispositif. Les entreprises ont besoin de trésorerie pour payer leurs fournitures et leur personnel.
Après vous aurez les frais de fonctionnement et les remboursements d'éventuels emprunts dans votre taxe d'assainissement.
Je suis très en colère après la mairie de cette commune de Seine & Marne dont les services techniques laissent les particuliers se faire tondre par les entreprises pour leur raccordement privatif où il faut dissocier les eaux pluviales des eaux usées.
Alors qu'ils auraient pu faire un cahier des charges standard et passer un marché ouvert avec quelques entreprises sélectionnées.
Bon courage.
Michel.